LA CONFESSION

Quorum remiseritis peccata remittuntur eis et quorum retinueritis retenta sunt. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et retenus à ceux à qui vous les retiendrez. (Matthieu, chap. IX, 2)

Jamais l'univers n'entendit de paroles plus solennelles, plus étonnantes, plus fortes que celles que je viens de prononcer. Avant de remonter dans Sa gloire, le Fils de Dieu rassembla une dernière fois Ses disciples et, au moment où Il va laisser tomber sur leur tête une dernière bénédiction : «Allez, leur dit-Il, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. *Euntes ergo docete omnes gentes*». Puis, il ajoute : «Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez. *Quorum remiseritis peccata remittuntur eis*». Et, chose étonnante, ces paroles ont changé l'univers. La prédication de l'Évangile a dissipé les profondes ténèbres qui couvraient le monde, et la dispensation de la grâce et de la miséricorde, au tribunal de la Pénitence, a enfanté toutes les vertus qui étonnent et consolent le monde depuis deux mille ans.

Nous sommes tellement aveuglés par les passions, que nous ne comprenons plus la fécondité, la simplicité et la grandeur des lois qui portent le monde moral.

La science cherche, avec d'infatigables efforts, à ramener toutes les lois du monde physique à une grande loi qui rendrait compte de tous les phénomènes. Elle s'imagine que la lumière, la chaleur, l'électricité peuvent rendre raison de tous les problèmes du monde matériel. Peut être un jour lui sera-t-il donné d'entrevoir cette grande découverte...

Or, M. F., ce qui est encore un problème pour le monde des corps est une réalité pour le monde moral.

Trois paroles, de Jésus-Christ ont créé trois grandes lois, qui, à elles seules, ont changé l'univers et qui feraient du genre humain une famille d'anges mortels, si elles s'individualisaient dans toutes les âmes.

Ces trois mots, les voici :

- Allez, enseignez toutes les nations. *Euntes docete omnes gentes*.
- Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez. Quorum remiseritis peccata remittuntur eis.
- Faites ceci en mémoire de moi. Hoc facite in meam commemorationem.

Le monde moral, pour s'élever à toutes les splendeurs de la civilisation chrétienne, a besoin de trois biens ineffables. Il lui faut la vérité, toute la vérité. Il lui faut la vertu. Il a besoin d'un aliment surnaturel qui lui donne la vie. La prédication évangélique donne au monde la vérité totale. La confession chasse le mal du fond même de la conscience, pour y faire germer toute vertu.

L'adorable Eucharistie nous apporte le pain sacré qui nourrit dans nos âmes l'amour et la charité. Et, je le déclare ici, avec une conviction profonde, point de repos, point de progrès, point de bonheur pour l'humanité, tant qu'elle n'entrera pas dans cette législation divine.

Aujourd'hui, je viens essayer de vous faire comprendre tout ce qu'il y a de profondément régénérateur dans le dogme de la confession. Je l'envisagerai comme dogme de la foi catholique et, en second lieu, comme élément régénérateur de l'homme, de la famille et de la société.

Plaçons cet entretien sous la protection de la Reine du ciel. Ave Maria.

I^{ère} PARTIE

L'Église enseigne, vous le savez, que le chrétien ne peut ressusciter en lui la vie de la grâce, quand il l'a perdue par le péché après son baptême, que par l'aveu de ses fautes fait, avec un sincère repentir, au prêtre investi du pouvoir de lier et de délier en vertu de ces paroles : *Quorum remiseritis peccata...*

Mais, avant de dévoiler à vos yeux les preuves qui établissent invinciblement la nécessité de la confession sacramentelle, permettez-moi, M. C. F., de vous faire remarquer un fait immense qui n'a pas échappé aux apologistes de la vérité catholique. C'est que, en dehors même du grand fleuve des traditions sacrées qui nous fourniront, dans un moment, des preuves accablantes de la divinité de la confession, nous trouvons, chez toutes les nations de la terre, avant l'établissement de l'Église, certains souvenirs, certaines pratiques morales et religieuses, que j'appellerai des germes providentiels et des éléments préparateurs à l'établissement de la confession.

Ainsi, avant Jésus-Christ, l'histoire du monde nous présente, chez tous les peuples :

- 1° la notion distincte du bien et du mal :
- 2° un souvenir plus ou moins effacé d'un état primordial d'innocence ;

3° le dogme des expiations et des sacrifices ;

4° des familles sacerdotales chez toutes les nations de l'antiquité investies d'une sorte de magistrature sur les consciences et même une sorte de confession pratiquée dans tous les temps.

Que conclure de ces observations préliminaires ? Rien autre, sinon que la confession catholique, loin d'être opposée à la nature de l'homme déchu, s'enracine au contraire dans les besoins de la nature.

Mais, jetons un coup d'œil rapide et ferme sur les preuves traditionnelles, qui établissent invinciblement la nécessité de la confession sacramentelle.

La confession catholique, comme tous les autres dogmes, a été préfigurée, annoncée, préparée, dans l'antique loi, cette loi qui portait l'ombre des biens à venir, *lex umbram habens futurorum bonorum*. En germe dans la loi de nature, qui est la révélation primitive faite à la famille, la confession se développe dans la loi écrite, qui est la révélation faite au peuple juif, pour se compléter et s'organiser dans la loi évangélique, qui est la révélation faite à toute la terre.

Comme tous les autres dogmes, comme toutes les autres vérités pleinement développées par Jésus-Christ, la confession se retrouve dans la loi primordiale, comme le grain se trouve dans le germe qui le nourrit,

Voyez Adam au paradis terrestre. - A peine a-t-il commis le péché, qu'il se cache, il se fuit lui-même, ce grand coupable, après avoir violé le pacte sacré qui l'enchaînait à la vie d'espérance. La honte le poursuit, il cherche un abri contre les colères de Dieu, il voudrait s'enfoncer dans les entrailles de la terre. Mais Dieu le suit, Il l'appelle : «Adam, où es-tu ? Ubi es ?» Dieu lui ouvre le chemin de la miséricorde, à la condition qu'il avouera sa faute. Il fait un aveu sincère. Eve, à son tour, confesse sa faute, et Dieu lui ouvre aussitôt les trésors de Sa miséricorde, Dieu n'a rien demandé à Satan, il n'y a point d'aveu du serpent tentateur, parce qu'il n'y a point de miséricorde pour lui.

Caïn vient de tuer son frère Abel. Il entend une voix terrible, qui tombe sur lui comme la foudre : «Caïn, qu'as-tu fait de ton frère ?» Remarquez, c'est l'offre du pardon, à la condition d'un aveu. Dieu veut lui ouvrir les bras de Sa miséricorde. Mais Caïn n'avoue pas, il cache son crime : «Suis-je le gardien de mon frère ? Me l'aviez-Vous donné à garder ?» Son crime demeure sur lui comme un signe d'anathème. Le fratricide reste imprimé sur son front maudit.

La loi mosaïque, symbole matériel de l'Église, va nous présenter une ombre, plus frappante encore de la confession. Il y a là une famille sacerdotale, investie du droit de gouverner les consciences judaïques. Ainsi, toutes les fautes légales ressortissent du tribunal sacré des prêtres de l'antique loi, qui ont à distinguer entre la lèpre et la lèpre, et qui doivent dévorer, selon l'expression sublime des livres saints, les péchés du peuple. Sacerdotes comedebant peccata populi. Il y a des jours marqués pour recevoir la confession du peuple, veniebant confitentes peccata sua. Il y a des jours d'expiation traditionnelle, où le sacerdoce lévitique charge le bouc émissaire des crimes avoués par Israël...

Mais, comme l'observe saint Paul, ce n'était qu'une société figurative. Elle n'entrait pas dans les consciences. Or, continue l'Apôtre, la figure appelait la réalité. Bientôt en effet Jésus-Christ paraît, et II institue la véritable Confession, dont II fait un des dogmes de sa foi.

Jésus-Christ avait-il reçu de Dieu Son Père, le pouvoir de remettre les péchés et, ce pouvoir, l'a-t-il exercé ? Rien n'est plus certain.

Avant de guérir un malade, Il commençait par exercer ce pouvoir étonnant de pardonner, d'absoudre et de remettre les péchés : «Vos péchés vous sont remis», disait-II.

Lorsqu'on Lui présente le paralytique, Il dit : «Mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis». Les Scribes et les Pharisiens murmurent, disant au dedans d'eux-mêmes et entre eux que Dieu seul a ce pouvoir. Jésus-Christ pénètre leur objection. Il se lève et ajoute aussitôt : «Afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés, lève-toi», dit-il au paralytique, «et marche».

Jésus-Christ a donc reçu de Son Père le pouvoir de remettre les péchés. Mais, ce merveilleux pouvoir, l'a-t-Il transmis aux apôtres, aux évêques, aux prêtres de Son Église ?

Rien n'est plus incontestable.

Que dit-II à saint Pierre, fondement visible de son Église ?

- Je te donnerai les clés du royaume des Cieux. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux.

Puis, Il étend cette puissance aux autres apôtres et par eux à leurs successeurs.

- Toute puissance, leur dit-II, M'a été donnée au ciel et sur la terre... Allez, enseignez toutes les nations... Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.

Voilà la hiérarchie catholique et l'Église catholique investies, jusqu'a la consommation des siècles, du droit de remettre les péchés, à la seule condition de l'aveu sincère du pécheur.

L'aveu est en effet la condition *sine qua non* du pardon que le prêtre catholique est chargé par Jésus-Christ d'accorder en Son nom au pécheur. Cet aveu est nécessaire, parce que sans lui le prêtre ne pourrait discerner l'étendue et la gravité du mal, qu'il est chargé de juger. Comme, sous la loi mosaïque, les malades devaient montrer aux prêtres leur lèpre physique, pour qu'ils les guérissent ; ainsi, nous devons découvrir aux prêtres de Jésus-Christ notre lèpre morale, pour qu'ils la connaissent et puissent y appliquer le remède spirituel.

La tradition a-t-elle entendu que le pouvoir de remettre les péchés ait été transmis au sacerdoce et à l'Église catholique ? Oui.

Nous défions tous les hérétiques passés, présents et futurs, de nous montrer, dans les écrits d'un seul Docteur de l'Église, d'un seul père grec ou latin, un passage, interprétant la parole de Jésus-Christ dans un sens autre que celui qui a toujours été compris et pratiqué dans l'Église catholique.

Écoutez Origène, qui vivait à une époque très rapprochée de la fondation de l'Église. «Le péché, dit-il expressément, le péché est remis, dans l'Église catholique, dans l'Église de Dieu, lorsque le pécheur n'a pas honte couvrir sa conscience au prêtre du Seigneur».

Saint Cyprien, voisin aussi des temps apostoliques, dit, en parlant des fidèles, qu' «ils s'en vont aux pieds du prêtre faire, avec simplicité et douleur, l'accusation pleine et complète de leurs fautes».

Écoutez saint Jean Chrysostome prêchant, au IV^è siècle, sur le même sujet que je traite aujourd'hui devant vous, à quatorze siècles de distance : «Voyez, s'écrie-t-il, voyez, mes Frères, quelle puissance Dieu a donnée aux prêtres. Il leur a donné une puissance qu'll n'a pas donnée aux anges, qu'll a refusée aux archanges, aux chérubins, aux séraphins ; car ce n'est pas aux anges, aux archanges, aux chérubins, aux séraphins, qu'll a dit : Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Mais, c'est au prêtre seul qu'elles ont été dites...

Voilà les traditions perpétuelles, constantes, uniformes de l'Église catholique.

C'est d'ailleurs un fait incontestable que la Confession a été ainsi pratiquée, dès l'origine de l'Église.

Quand nous lisons, dans les Actes des apôtres, que les habitants d'Ephèse, repentants de s'être abandonnés à la magie, viennent demander leur pardon à saint Paul, nous voyons qu'ils ne l'obtiennent, qu'au prix de l'aveu, de la confession de leur faute.

Nous avons d'autres témoins irrécusables de ce fait historique. Ce sont ces chaises de pierre qu'on a retrouvées dans les catacombes de Rome, sur lesquelles les pontifes et les prêtres s'asseyaient pour écouter l'aveu des fautes des premiers chrétiens. A défaut des docteurs de la tradition, des Clément, des Origène, des Denys, des Tertullien, des Jérôme, des Grégoire de Nazianze, des Chrysostome, des Augustin, des Grégoire le Grand, de tous les Pères Grecs et Latins qui en témoignent, voici que les pierres parleraient, pour rendre témoignage à la tradition chrétienne. *Lapides clamabunt*.

Il y a plus. Vers le IV^è siècle, plusieurs Églises se détachèrent de l'Église catholique, et rompirent les liens sacrés, les nœuds divins qui les enchaînaient à la mère de toutes les Églises, la sainte Église Romaine. Avant de se séparer, elles ont emporté les sacrements. Elles les ont emportés, en déchirant les entrailles de leur mère. Et aujourd'hui encore, elles pratiquent la Confession comme nous, les Nestoriens, les Ariens, les Coptes l'ont conservée fidèlement jusqu'aujourd'hui. Les Grecs aussi. On a vainement essayé de les y faire renoncer.

Et voilà que des sectaires du XVI^è siècle, novateurs sans passé dans l'histoire du dogme, viennent mentir à l'univers et accusent les prêtres catholiques d'avoir inventé la confession, laquelle, affirment-ils, n'est pas d'institution divine.

Le Concile de Trente, le plus œcuménique de tous les Conciles, auguste assemblée inspirée par Dieu même pour consolider les bases de Son Église ébranlée par un choc aussi furieux, résume et affirme la doctrine traditionnelle, en formulant ces anathèmes contre ceux qui dénient à l'Église catholique le pouvoir d'absoudre et de remettre les pêchés.

«Si quelqu'un dit que notre divin Sauveur Jésus-Christ n'a pas institué le sacrement de la Pénitence, ou la confession, par ces paroles immortelles : «Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et retenus à ceux à qui vous les retiendrez», mais que ce Sacrement est une invention des prêtres, qu'il soit anathème.

«Si quelqu'un déclare que les prêtres n'ont pas reçu le pouvoir direct, immédiat, de remettre les péchés, mais qu'ils ont reçu seulement le pouvoir de déclarer que les péchés seront remis, qu'il soit anathème.

«Si quelqu'un dit que les pécheurs, ceux qui ont éteint les grâces de Jésus-Christ par leurs péchés, ne sont pas tenus de confesser leurs péchés en détail et avec toutes les circonstances qui les accompagnent, qu'il soit anathème».

Voilà le dogme. Il repose sur soixante siècles de tradition. Il repose sur la loi primitive, sur la loi mosaïque, sur la loi évangélique, sur la parole de Dieu même, sur l'apostolat de la hiérarchie universelle, sur les décrets pontificaux descendant de la chaire de Rome et des Conciles œcuméniques, ainsi que sur la pratique constante, uniforme, universelle dans le monde, sur les monuments et sur la tradition divine.

Quelles bases plus solides, plus fortes, plus inébranlables, pourrait-on désirer ? Si on niait ces bases, quelles vérités resteraient debout ? Que resterait il donc de certain sur la terre, s'il était permis de nier un dogme assis sur de tels fondements ? Il faudrait faire table rase de toutes les vérités catholiques, il faudrait reculer jusque dans le scepticisme le plus absolu, s'enfermer dans le tombeau d'un doute éternel et s'asseoir sur la pierre du néant.

Il faut donc admettre le dogme de la confession auriculaire, ou descendre dans les dernières profondeurs d'un scepticisme absolu.

Mais, dit-on, il est cependant bien difficile d'admettre la pratique de ce sacrement, de comprendre ce dogme étrange qui nous fait une loi de confesser nos fautes à d'autres hommes, aux prêtres de l'Église catholique!

Il n'est pas nécessaire, répondrons-nous, de comprendre pour croire à un dogme. Un dogme s'impose à la foi voilà tout. Y a-t-il donc tant de choses que la raison conçoive nettement ? Il n'y a rien, pour mieux dire, qu'elle conçoive pleinement. Demandez, au physicien le plus savant ce que c'est qu'un grain de sable, qu'elle est la nature de l'électricité, l'essence de la lumière et du calorique... Vous l'arrêterez devant une pierre. L'homme ne sait rien, il ne saisit le tout de rien, dit Pascal, il ne peut connaître l'essence des êtres, il n'y a rien que Dieu qui peut donner la raison des êtres. Les dogmes catholiques ne se démontrent pas par des démonstrations philosophiques, ce serait une base trop fragile. Ces sortes de démonstrations ne sont le plus souvent que des opinions incertaines, fautives.

Or, nous avons pour garant de la vérité du dogme de la confession la parole de Dieu. Que faut-il de plus ? Jésus-Christ a parlé, l'univers a reconnu Sa parole, l'Église l'enseigne, le monde la croit, tout est fini ! Rien de plus raisonnable que cette manière de procéder.

Du reste, M. F., chose admirable, plus on attaque les dogmes et mieux la raison les saisit. Toutes les hérésies ont attaqué le dogme de la confession. Elles n'en ont que mieux fait ressortir la grandeur et la vérité. Ca été là d'ailleurs le rôle des hérésies dans toute l'histoire de l'Église. Saint Paul l'a dit qu'il faut qu'il y ait des hérésies, et saint Augustin aussi, quand il affirme que les hérésies étaient utiles et servaient à la manifestation de la vérité. Pas de dogme qui n'ait été attaqué avec plus d'acharnement que celui de la confession. Les sectaires, depuis dix-huit siècles, s'efforcent de l'arracher des entrailles de l'humanité. Pourquoi ? Parce qu'ils sentent bien que, s'il eut été possible d'arracher aux nations ce dogme salutaire, elles eussent été replongées dans le monde du paganisme, dans la nuit de la dépravation éternelle.

Plus on a attaqué le dogme de la confession, et mieux il a été saisi. Aujourd'hui même, on a pu eu donner une démonstration sociale ou psychologique. Voyez en effet l'analogie frappante que ce dogme représente avec les faits incontestables admis de tous dans le monde physique et moral.

Ainsi, il n'est personne qui fasse difficulté d'admettre que le mal existe dans le monde des corps. Prenez une goutte de vinaigre, à l'aide des instruments que la science vous a donnés, vous y distinguez une bataille formidable. Tout est en combat dans le monde, il y a lutte entre toutes les molécules de la création, le mal a pénétré jusque dans les entrailles de toutes les existences. Or, s'il y avait à l'entrée de cette ville un marais fangeux, qui fût un foyer de peste et de contagion pour la cité entière, il faudrait le combler et l'assainir. Eh bien ! ce marais pestilentiel existe au fond de notre cœur. Dieu nous a donné le moyen infaillible de le supprimer, d'arracher le mal du cœur de l'homme, c'est l'aveu, l'aveu sacramentel, nous l'allons voir dans un instant.

Autre analogie. Vous êtes bien convaincus que nous sommes tous sujets à une foule de maladies, il n'est pas un seul de nos organes qui ne soit exposé à une foule de maux. De là une profession utile entre toutes à la société, une profession des plus honorables, la médecine. Quand vous faites appeler un médecin, avant qu'il vous traite et vous guérisse s'il lui est possible, que fait-il ? Il vous fait subir un interrogatoire, il vous soumet à une confession médicale, et, si c'est un praticien profond dans son art, s'il a bien étudié les rapports qui existent

entre le physique et le moral, l'influence des maladies morales sur l'organisme, s'il a poussé ses investigations et pénétré dans les entrailles de l'existence pour connaître les maladies héréditaires qui peuvent descendre jusqu'à vous, vous êtes obligés de lui faire votre confession, avec celle de vos ascendants. Il vous interroge sur vos passions, sur vos habitudes, sur votre tempérament, il vous arrache des aveux pénibles ; mais la guérison est à ce prix, il faut bien que vous répondiez. Or, M. F., Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a apporté la médecine des âmes. Mais le prêtre, médecin des âmes, a besoin aussi, pour la guérir, d'en sonder toutes les plaies, et il ne le peut, qu'à la condition de les connaître par un aveu sincère.

Encore une autre analogie. Il n'est personne qui ne reconnaisse la nécessité des tribunaux, des magistrats, des juges. Lorsqu'un homme se rend coupable d'une atteinte aux droits des personnes ou des propriétés, on le traduit devant un tribunal, et là, on lui fait son examen de conscience, on pénètre dans sa vie, on la met à jour, afin de savoir s'il est réellement coupable, et si on doit le renvoyer absous ou le condamner. Dans l'Église de Jésus-Christ, il y a aussi un tribunal, c'est le tribunal de réconciliation, où toutes les âmes, qui viennent faire l'aveu de leurs fautes, s'accuser elles-mêmes, reçoivent, non pas une sentence de condamnation, mais le pardon, la miséricorde parfaite.

Voulez-vous une analogie encore plus intime? Ecoutez. Le mal moral a pénétré toutes les facultés de notre être depuis le péché d'Adam. Notre imagination, notre mémoire, notre volonté, notre entendement, notre cœur, notre raison, tout cela est infecté d'un virus moral. Comment nous en affranchir, comment nous en dégager, comment extirper ce virus, qui a pénétré les profondeurs de notre être? C'est en pressant notre cœur aux pieds du prêtre que nous le ferons sortir et que nous recevrons à la place le sang de Jésus-Christ qui nous guérit de nos misères. Bossuet a défini la confession, «l'action d'un malheureux dont le cœur cherche un autre cœur pour y verser un pénible secret». Vous avez commis une faute, un crime, peut être. Le remords vous poursuit. Vous entendez une voix qui vous dit: «Tu ne dormiras pas!» Voici que vous pouvez retrouver la paix, le bonheur, puisque, au saint tribunal, vous trouvez un cœur capable de recevoir votre fatal secret C'est quelquefois une nécessité que cet aveu. On a vu de grands scélérats, après leurs crimes, aller trouver des juges et tâcher de retrouver, par un aveu, quelque rafraîchissement pour leur âme qui succombait sous le poids du remords. Ah! comme Jésus-Christ a bien connu le cœur de l'homme!...

II^è PARTIE

Que penseriez-vous d'une nation qui établirait, au sein de son gouvernement, des jurys de clémence, des tribunaux de miséricorde au pied desquelles plus grands scélérats seraient certains d'être acquittés, à la condition de l'aveu sincère de leurs crimes ?

Vous diriez que cette nation établit une institution impraticable, et qu'elle méconnaît le premier principe du gouvernement des hommes, qui est la nécessité de protéger la société par la crainte salutaire des châtiments.

Au point de vue humain, vous auriez pleinement raison.

Eh bien! cette institution, qu'aucun législateur humain n'a jamais pu établir, Jésus-Christ l'a fondée au sein de la société catholique. Il a établi un jury de miséricorde au centre de Son Église, Il a institué une amnistie permanente pour toutes les âmes coupables, à la seule condition d'un aveu sincère et repentant fait à ceux qu'Il a placés à la tête de ce jury de miséricorde, c'est-à-dire aux évêques, aux prêtres de la loi nouvelle.

Il n'y a pas de fautes, si graves, si anciennes, si nombreuses qu'elles soient, qui, lorsqu'elles sont sincèrement avouées au tribunal de la miséricorde, ne soient certaines de trouver grâce et d'être pardonnées, C'est ce que Jésus-Christ Lui-même nous apprend dans l'Évangile, lorsque l'apôtre Pierre vient le trouver et lui demande : «Seigneur, faudra-t-il pardonner jusqu'à sept fois ?» Jésus-Christ répond : «Non pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à sept fois sept fois», c'est-à-dire toujours. Toutes les fois qu'un pécheur viendra repentant humilié, couvre-le de Mon sang, enveloppe-le de Ma grâce, dit le Dieu de miséricorde.

M. F. vous n'avez peut-être jamais réfléchi, vous n'avez lamais pénétré jusqu'au fond du dogme de la confession. Vous n'avez jamais analysé cette puissance infinie du dogme de la Confession catholique, comme élément régénérateur de l'homme, de la famille et de la société. Soyez attentifs, je vous en prie, c'est ici le remède de toutes nos plaies ; de toutes les maladies de notre âme, sans en excepter aucune.

I - Je dis qu'une confession bien faite et fréquemment répétée rend à l'homme la lumière qu'il avait perdue. Quels sont les deux ennemis de la lumière divine qui est en nous, que nous avons reçue de Jésus-Christ par Son Église ? C'est l'orgueil, c'est la volupté. Toutes les erreurs, je l'ai déjà fait remarquer, toutes les hérésies, tous les systèmes d'erreur, sont inventés par l'orqueil et par le sensualisme. Or, Jésus-Christ tue d'un seul coup

l'orgueil et le sensualisme, par la Confession.

1° Il force, par la confession, l'homme à descendre des hauteurs ténébreuses de son orgueil et a tomber aux pieds d'un prêtre en qui il reconnaît un caractère sacré. Il le force à venir lui dire : Je suis un monstre, un misérable, voilà toute ma vie !... Y a-t-il place ici, pour un sentiment d'orgueil ? Voilà un homme violateur de toutes les lois divines. Depuis vingt et trente ans, il a méconnu toutes leurs prescriptions, il a roulé jusqu'au plus profond des abîmes du vice. Et cet homme vient lui-même, au tribunal de la pénitence, découvrir sa conscience au prêtre ; l'aveu le plus pénible ne lui coûte rien. Et, à l'instant même, il est récompensé. La lumière divine l'éclaire soudain et en fait la conquête, et maintenant il ne vient plus à sa pensée de chercher des sophismes contre la vérité. Oh ! que j'en ai vu, depuis trente ans, de ces hommes qui avaient perdu le goût et l'intelligence des vérités divines, dans le cœur de qui la foi catholique s'était éteinte, et qui, après leur confession, venaient me dire :

- Mon père, avant de m'être confessé, je n'y voyais rien, je doutais de tout, je me suis jeté machinalement à vos pieds, je ne savais presque ce que je faisais, et maintenant je ne doute plus. C'était l'orgueil qui m'aveuglait. Mes vices obscurcissaient ma vue, mes péchés m'aveuglaient ; mais maintenant je vois, je crois, la vérité a pénétré jusqu'au fond de mon cœur, la vie catholique a passé dans mes entrailles.

«N'est pas incrédule qui veut», disait Napoléon. En effet, chez presque tous les hommes, même les plus endurcis, l'incrédulité n'est autre chose que le fruit de l'orgueil qui cherche des prétextes pour ne pas croire, qui excite en eux une mauvaise honte pour les empêcher de revenir au bien, qui enfin leur crée mille objections, insurmontables en apparence, mais qu'une seule confession dissipe aussitôt comme le soleil dissipe le brouillard. Première conquête de la confession, la vérité.

2° Elle restaure aussi, elle soutient, elle ranime la puissance de notre libre-arbitre.

En traitant du sensualisme, je vous ai montré qu'il avait pour effet principal d'affaiblir le libre arbitre, d'enlever à l'homme, esclave de ses passions, sa liberté intérieure. Eh bien ! cet homme, ce blasphémateur, cet homme sensuel, cet impie, cet incrédule, cet homme chargé d'un demi-siècle de forfaits et d'abominations, de crimes qui s'étaient naturalisés en lui, touché par la grâce de Jésus-Christ, roule cette montagne d'iniquités aux pieds d'un prêtre, et voyez ce qui arrive, l'aveu de ses fautes lui a rendu sa liberté. Il reprend possession de sa puissance morale, et, quelquefois, huit jours après sa confession, il ne se reconnaît plus. J'en ai vu, qui, venant, une seconde fois, pacifier leur cœur au Sacré tribunal, me disaient :

- Je ne reconnais plus mon cœur, les pensées infâmes ont fui comme la lave du volcan, je ne suis plus inquiet, je veille sur toutes mes pensées, sur tous les mouvements de mon être.

Où prenaient-ils cette force, cette puissance surhumaine ? Dans l'aveu, dans l'humilité de l'aveu, car, c'est le second fruit de la confession de faire retrouver la puissance sur soi-même, la liberté, la volonté.

Les mêmes germes du mal existent dans le cœur de tous les hommes, tous sont exposés aux mêmes tentations. Et cependant, il est des hommes religieux, qui passent des années sans offenser Dieu mortellement. Combien de femmes angéliques, de vierge fidèles, passent leur vie entière sans commettre même une faute vénielle délibérée, et cela au milieu du monde et de ses passions les plus terribles! C'est le fruit de la confession fréquemment répétée. Allez seulement vous confesser trois ou quatre fois l'an, vous serez étonnés de la force surnaturelle que vous acquerrez, de la liberté qui allégera votre conscience..

3° Troisième conquête de la confession. Retrouver avec l'estime de soi, sa dignité personnelle.

Quand un homme a été vaincu par la matière quand il s'est jeté dans les bras du crime, quand il a honte de lui-même, il ne sait que devenir, il voudrait se cacher à lui-même, chercher un abri contre la puissance du remords. Ah ! c'est qu'il n'y a rien d'humiliant comme le péché ! Il y a un moyen pour ce coupable d'échapper à ces tourments, c'est de s'en confesser à un prêtre. Grand Dieu ! quelle admirable chose ! Un homme qui se grandit et qui s'honore en venant faire l'aveu de ses fautes, de ses misères, de ses hontes ! Jamais l'homme n'est si grand que dans cet aveu. Aristote, avec sa puissante raison, était parvenu à entendre cette vérité. «Celui, dit-il, qui, ayant commis un crime, a le courage d'en faire l'aveu, est plus grand à mes yeux que celui qui en est innocent». Pour moi, M. F., jamais je n'admire davantage la puissance de Dieu, qu'en entendant un homme faire l'aveu de vingt, de quarante années d'abomination, et, loin d'éprouver un sentiment de surprise, je suis prêt à tomber à genoux devant cet homme, tant il y a dans cet acte, une grandeur d'âme qui à elle seule, me prouve la divinité de Jésus-Christ et la divinité de la Confession.

Vous connaissez les deux portraits que Jésus Christ nous a présentés dans l'Évangile, celui du Publicain et celui du Pharisien. Le Pharisien s'avance presque jusqu'à l'autel, il se tient debout, la tête haute. Au lieu de faire une humble confession, il va faire son apologie : - Seigneur, dit-il, je Vous rends grâce de ce que je ne suis pas

comme les autres hommes. Je ne suis point voleur, je ne suis point injuste, je ne suis point adultère, ni même comme ce Publicain. Je jeûne deux fois par semaine, je fais l'aumône...

Pendant que ce superbe parlait, le pauvre Publicain, à la porte du temple, s'avançait, courbé jusqu'à terre, n'osant lever les yeux au ciel et frappant sa poitrine, priant ainsi : - Seigneur, ayez pitié de moi, car j'ai beaucoup péché...

Que dit Notre-Seigneur Jésus-Christ de ces deux attitudes ?

- Le Publicain, dit-II, s'en ira justifié, tandis que l'autre emportera son orgueil avec lui ; car, ajoute-t-II, celui qui s'élève sera abaissé et celui qui s'abaisse sera élevé. Quia omnis qui se exaltat ; hùmiliabitur et qui se humiliat exaltabitur.

C'est exactement ce qui se passe dans la Confession. Rien ne grandit l'homme comme l'aveu. Après avoir confessé son péché, il retrouve sa dignité, avec l'estime de soi-même.

Il est vrai, dit-il, que j'ai péché, que j'ai été un misérable ; il y a des circonstances ténébreuses dans ma vie, je rougirai toujours de mes crimes. Mais, je me suis confessé, j'ai tout dit, non seulement à Dieu, mais à un prêtre. Il y a un homme sur la terre à qui j'ai tout dit :

- Cela suffit, mon frère, vous avez retrouvé votre estime devant Dieu, devant le prêtre, devant l'Église, devant les Anges.

Voilà les biens réparateurs de la confession envisagée dans son action sur l'individu : il n'y pas de maladie morale qui résiste à la confession fréquemment répétée. Un homme qui se confesserait deux, trois, quatre fois par an, aux grandes solennités, pourrait passer quarante ans, sans commettre un péché mortel. Quelle force ! Quelle puissance ! Quelle vertu ! Ah ! Si nous y pensions !... Donnez à un blasphémateur, à un impie, toutes les limites connues de la perversité humaine ; qu'il se confesse bien, il sera guéri, il deviendra un ange... Je le vois tous les jours.

4° La confession est encore l'auxiliaire peut-être le plus puissant de la médecine corporelle. J'ai interrogé les médecins les plus éminents de France. Ils en sont convenus avec moi. Comme il y a des relations intimes entre le physique et le moral, il n'y a peut-être pas une maladie corporelle qui n'ait sa source dans un péché, dans quelque désordre moral, dans quelque passion de l'âme : la colère, l'amour désordonné des biens de la terre, l'avarice, la jalousie, la tristesse... La médecine seule n'y peut rien, la pharmacopée demeure impuissante. Les maladies de l'âme se guérissent avec les remèdes de Dieu. L'aveu fait au ministre de Jésus-Christ, l'aveu sincère des fautes commises, guérit aussitôt l'âme malade et prépare la guérison du corps.

La folie, cette épouvantable maladie, n'a jamais fait de plus grands ravages qu'au sein des nations protestantes et des nations incrédules. Les peuples qui ne se confessent plus sont ceux où la folie se rencontre le plus fréquemment, c'est un fait de statistique. L'inquiétude enfante des millions de fous, l'hérésie a peuplé les maisons d'aliénés. Pourquoi ? Ah! c'est que l'homme qui se confesse ne se désespère jamais. Le fardeau de la vie n'est jamais écrasant pour lui. Quand, le fardeau pèse trop, il vient trouver un prêtre et lui dit: Prenez mon fardeau, aidez-moi à le porter. L'autre, l'homme qui désespère, prend un pistolet et se fait sauter la cervelle, ou on le met aux petites maisons. Le suicide n'existerait pas, si la confession était universellement pratiquée

II - J'ai ajouté que la confession était l'élément le plus puissant, le plus régénérateur de la famille.

Les lois qui nous régissent n'ont guère d'action sur la famille, sur la société domestique. Il y a tout un monde qui leur échappe. Qu'est-ce que la famille de nos jours ? Quel spectacle présentent de nos jours ces petits Etats composés du père, de la mère, des enfants, des domestiques, ces petites sociétés image des grandes sociétés ? Que s'y passe-t-il, quand Dieu n'y est plus ? quand l'élément de la prière, l'élément de la confession, l'élément sacré de la communion n'y entrent plus, quand il n'y a plus trace de la religion chrétienne ? Il y a ici, dans cette grande ville, des milliers et des milliers de familles, pour qui la religion n'est rien, pas même un mot. De la prière, il n'y a plus trace. On ne sait plus ce que c'est que la confession. La communion y a fait place au blasphème. Qu'est-ce que ces familles ? C'est la région des tempêtes ! Dans ces cavernes sociales où Dieu n'est plus, où la grâce n'existe plus, il n'y a plus que tyrannie, oppression, calculs ténébreux et infâmes, outrages à la Providence, infidélités, adultères. On n'y voit plus que des jalousies, des souhaits de mort, des désirs farouches... c'est l'enfer, l'enfer anticipé !...

Voulez-vous, au contraire, une image du ciel. Ecoutez-moi, j'en appelle au témoignage de vos consciences. Transporte-vous au sein d'une famille parfaitement chrétienne. Il y en a à Paris. Le père, la mère, les enfants, les domestiques, tous connaissent le dogme sacré de la prière et la pratiquent ; tous vont faire fréquemment l'aveu de leurs misères spirituelles au prêtre ; tous se nourrissent du pain de la divine Eucharistie, du pain des

anges ; tous sont soumis à l'autorité de la parole de Jésus-Christ. Ces petits Etats sont l'image du ciel. Là, point de tyrannie, point d'orages. Les cœurs même sont ouverts ; les âmes sont transparentes ; je ne connais rien de plus beau sur la terre que cette famille chrétienne. Voyez ces deux époux, c'est une jeunesse continuelle, comme leurs âmes sont transparentes. Ils n'ont rien â se cacher, Le mari peut dire à sa femme : Tiens, aide-moi à faire mon examen de conscience... Elle voit tout ce qui se passe dans le cœur de l'époux, et réciproquement. C'est comme avant le péché. Adam et Ève étaient transparents l'un pour l'autre. C'est le péché qui a mis un voile sur les âmes. Mais, l'homme, qui n'a ni jalousie, ni infidélité à se reprocher, l'homme qui, après Dieu, n'a d'autre objet de ses complaisances, de ses affections, que l'époux que Dieu lui a donné, n'a rien à lui cacher, absolument rien.

Les rides de la vieillesse peuvent arriver, l'âme conserve toute sa jeunesse, se pénètre toujours de la charité qui les unit. Je connais de ces familles vraiment chrétiennes, où le bonheur du ciel, le bonheur des anges, semble s'être implanté pour jamais. C'est le fruit de la confession. Voilà l'élément réparateur de la famille, cherchez-en un autre, vous n'en trouverez pas.

III - Il en est de même pour les États. L'élément civilisateur du monde, c'est la confession.

Depuis longtemps, en Europe, nous voyons des nations qui ont rejeté le christianisme. Depuis, elles cherchent encore la pierre philosophale des constitutions.

En France, il y a soixante ans, on a renversé une monarchie de quatorze siècles. Depuis, elle cherche, à travers l'anarchie et le sang, cette pierre philosophale de la société. Nous avons en trente ou quarante constitutions, qui devaient être éternelles du jour où on les fabriquait, qu'en est-il advenu ? Où en sommes-nous ? Que deviendrons-nous ? Personne n'en sait rien.

Et moi, M. F., je vous dis que tout gouvernement est impossible sans Jésus-Christ; moi, je vous dis que quand on a chassé l'Église, que quand on a chassé Jésus-Christ, la confession, la prière, les saints sacrements, et qu'on a déchiré les constitutions divines de l'Église, on a perdu la société, il n'y a plus moyen de gouverner le monde. En vain vous essaierez de la démocratie, des gouvernements constitutionnels, des monarchies absolues... Vous passerez par l'anarchie, par la servitude... Je vous le dis, on ne gouverne pas les hommes sans Dieu. Vous gouverneriez plutôt les tempêtes, vous enchaîneriez plutôt les fureurs de l'Océan que vous ne gouverneriez les trois millions de conspirateurs que vous voyez dans les entrailles de la société! Je vous le déclare du haut de la chaire de vérité si la France ne revient pas à Jésus Christ, elle est perdue!... Et le moyen de revenir à Dieu, c'est de revenir à la confession, à la prière, c'est de reprendre le chemin de la divine Eucharistie, de l'Église...

Voilà les moyens du Seigneur Jésus, votre Sauveur. Le Fils de Dieu est descendu du ciel pour nous apporter le secret de régénérer l'homme, la famille, la société, et il se serait trompé !... Et trois ou quatre cervelles viendraient nous dire qu'ils ont en poche une constitution qui doit faire le bonheur du genre humain, déclarer que le Fils de Dieu S'est trompé ! cela fait pitié !

Si j'avais Paris tout entier sous ma main, je la lui dirais, je lui dirais la vérité. La vérité je ne l'ai jamais cachée. Je l'ai dite aux rois, je l'ai dite aux peuples ; j'ai souffert pour elle, j'ai eu l'honneur d'être emprisonné pour elle... Je la dis sur ma chaire de vérité ; je la dirais sur l'échafaud !...

O France, ô ma patrie, je tiens à toi par le fond de mes entrailles, et je t'aime de toutes les puissances de mon cœur. Au prix de tous les sacrifices, je voudrais ton bonheur. Mais, je dois le dire, parce que j'en ai la conviction profonde, jamais tu ne trouveras le repos hors de Jésus-Christ, et, si tu ne veux pas qu'll règne sur toi, tu tomberas dans la barbarie ou sous le sabre du plus cruel despotisme!

M. F., faisons donc serment d'obéissance à Jésus-Christ (c'est Lui que nous avons pour roi), Jésus-Christ, avec Sa grâce, avec Sa justice, avec toutes Ses miséricordes.

M. F., vous avez recueilli avec avidité la Parole de Dieu, elle a dû germer dans vos âmes, il est temps qu'elle porte ses fruits. Jamais, je n'ai vu un nombre d'hommes aussi considérable se presser autour de la chaire de vérité. Jamais, depuis vingt-cinq ans que je prêche la Parole divine, je n'ai assiste à un spectacle aussi consolant. Venez donc, quoique je sois écrasé par mon ministère, je ne refuse personne, les hommes surtout... Une confession de trente, quarante, soixante ans de désordre, c'est une affaire d'un quart d'heure. Ouvrir son cœur, épancher sa pauvre âme, raconter ses misères avec la naïveté d'un enfant, et recevoir son pardon sur la poitrine de Jésus-Christ, c'est l'affaire d'un quart d'heure. Oh I que vous serez heureux !... Ensemble, nous mangerons le pain des anges, nous nous nourrirons de Jésus-Christ, nous laisserons passer les orages et les tempêtes, et nous serons en marche pour aller à Dieu. Amen.

L'abbé Combalot, 1872?